



COMMUNE
DE

Saint-Christophe-du-Ligneron
85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 4 Décembre 2017 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Olivier ABILLARD, Marie-Ange FOUQUET, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Florent JOURDAN, Michelle REGEASE, Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA.

Absents et excusés : Mme Nadia RABREAU (pouvoir à Thierry RICARDEAU), Mme Isabelle AVERTY, M. Sébastien SEGRET (pouvoir à Jacques RIGALLEAU), Mme Mathilde BRIAND (pouvoir à Sylvia GUIHOT), Madame Maryse COUGNAUD .

Absents : M. Jean-Christophe RAGUET.

Secrétaire de séance : Mme Emilie BOCQUIER.

Le compte-rendu de la réunion du 6 Novembre 2017 est approuvé.

Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout du point suivant** :

- ATLANTIS JURIS – Marché de prestations juridiques
- Informatique – Contrat de maintenance annuelle
- Rétrocession des espaces communs du lotissement « Le Hameau de la Martinière »
- Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » - Modification de la grille tarifaire
- Délégation de signature – Marché « Construction d'un Pôle Scolaire » - Sous-traitances

Monsieur Malik RABIA propose un point supplémentaire : quel est le devenir du 5ème poste de secrétariat stagiairisé ? Ce point sera traité lors du prochain conseil.

Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ propose deux points supplémentaires :

- Interdiction de voter. Ce point est ajouté
- Survol d'un drone. Ce point sera traité lors du prochain conseil
- Eclairage Lotissement « Docteur Bréchoteau » : Monsieur Jean-Claude BIRON répond directement en précisant que l'éclairage sera installé à la fin des travaux de voirie. Monsieur le Maire rappelle que ce type de question doit être abordé directement avec l'adjoint concerné ou en commission.

↳ 1 – CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ 1-1 Rapport d'activités 2016

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport d'activités 2016 des anciennes communautés de communes du Pays de Challans et du Pays du Gois, ainsi que leurs comptes administratifs 2016. Il

présente l'organisation mise en place entre ces 2 collectivités et la commune de St Christophe du Ligneron.

Cette présentation n'amène aucune observation.

➤ **1-2 Approbation des montants définitifs de l'attribution de compensation 2017**

Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'une fusion s'accompagne d'un transfert ou d'une restitution de compétences, l'attribution de compensation est respectivement diminuée ou majorée du montant net des charges transférées.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin de procéder à l'évaluation des charges transférées et de permettre le calcul des attributions de compensation définitives 2017. La CLECT a établi et approuvé un rapport de transferts de charges et de ressources. Ce rapport a été transmis aux conseils municipaux le 26 juillet 2017 et approuvé à l'unanimité des assemblées délibérantes des communes.

Le **montant définitif de l'attribution de compensation** versé par Challans Gois Communauté à St Christophe du Ligneron **pour l'année 2017** a été voté lors du **Conseil Communautaire du 16 novembre 2017** et s'élève à 29 625 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation versé par Challans Gois Communauté à la Commune de St Christophe du Ligneron au titre de l'année 2017 et qui s'élève à 29 625 €.

➤ **1-3 Intégration à Challans Gois Communauté – Vente des biens de la ZAE de la Joséphine**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la cession de la ZAE de la Joséphine et des 2 ateliers relais au profit de Challans Gois Communauté a été réalisée par acte notarié le 23 octobre dernier. Cette cession représente une recette de 508 662 €.

☞ 2 – ADMINISTRATION

➤ **2-1 Atlantis Juris – Marché de prestations juridiques**

Le Conseil Municipal **accepte de passer un marché de prestations juridiques** (conseil et assistance) avec le Cabinet ATLANTIS JURIS de la Roche-Sur-Yon pour une durée d'un an avec un montant **d'honoraires de 170,00 € HT de l'heure** et pour un montant de marché inférieur à 15 000 €.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 17 pour, 1 contre.

➤ **2-2 Autorisation à Monsieur le Maire d'ester en justice – Affaire Roulleau**

Dans le cadre de la procédure initiée par Monsieur et Madame ROULLEAU concernant une demande de remboursement de la taxe de voirie versée au titre de l'année 2015, **le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour ce dossier et à le confier au Cabinet ATLANTIS JURIS** de la Roche-Sur-Yon.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour, 2 contre.

➤ **2-3 Informatique – Contrat de maintenance annuel**

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité, de passer un contrat de maintenance avec la Société ADDIX INFORMATIQUE** de Challans concernant la **maintenance informatique** du serveur TERRA, de la solution de sauvegarde shadow protect et de la solution Myriad connect sur le serveur pour **un montant annuel de 1 152,00 € TTC**.

☞ 3 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ **3-1 Cession de parcelle à la Forêt Query**

Monsieur Jean-Claude BIRON présente la demande de Monsieur et Madame EMERY concernant l'acquisition d'une bande de terrain jouxtant leur parcelle cadastrée ZW 179 sise La Forêt Query. Cette bande d'environ 100 m2 est enherbée et est actuellement entretenue par Monsieur et Madame EMERY. Par cette vente, il s'agit donc d'entériner une situation de fait. **Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de vendre une bande de voirie communale d'une superficie de 100 m2, jouxtant la parcelle ZW 179 sise la Forêt Query, au profit de Monsieur et Madame EMERY pour un montant de 5 € le m2 conformément à l'estimation des Domaines.**

Monsieur Jean-Claude BIRON précise par ailleurs que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

➤ **3-2 Déclassement d'une partie de la voirie communale à la Forêt Query**

Après présentation par Monsieur Jean-Claude BIRON de la demande de Monsieur et Madame EMERY concernant l'acquisition d'une bande de terrain jouxtant leur parcelle cadastrée ZW 179 sise La Forêt Query et suite au vote unanime du Conseil Municipal d'accepter la demande (point 3-1 ci-dessus), le **Conseil Municipal accepte à l'unanimité de déclasser une partie du chemin de la Forêt Query afin de procéder à la cession de 100 m2 de terrain au profit de Monsieur et Madame EMERY, (bande de la voirie communale jouxtant la parcelle ZW 179), permettant ainsi d'entériner une situation de fait.**

➤ **3-3 Rétrocession des espaces communs du lotissement « Le Hameau de la Martinière »**

Monsieur Jean-Claude BIRON rappelle la délibération n°12-3-2017 du 6 Mars 2017 concernant la rétrocession des espaces communs du lotissement « Le Hameau de la Martinière ». Lors de l'élaboration de la délibération, deux parcelles ont été oubliées. Il convient donc de compléter cette délibération avec les références cadastrales des parcelles manquantes. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de compléter la délibération n°12-3-2017 du 6 Mars 2017 en précisant que la rétrocession des espaces communs du lotissement « Le Hameau de la Martinière » porte également sur les parcelles suivantes :**

- ZH n°434 (bassin d'orage),
- ZH n°419 (espaces verts).

↳ **4 – ECONOMIE ET FINANCES**

➤ **4-1 Budget assainissement – Décision Modificative**

Monsieur le Maire explique qu'il a été nécessaire de rattacher une délibération complémentaire au Conseil Municipal du 6 Novembre 2017 (demande du Trésorier) concernant le budget assainissement. Il s'est avéré qu'avec la réception de la première facture de la SAUR de la Roche-Sur-Yon, il était stipulé sur l'acompte une « avance forfaitaire ». Or celle-ci se mandate au compte 238 et non pas au compte 23154.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité, le virement de crédits suivant :**

Budget Assainissement : Section Investissement

2315	- 62 154,00 €
238	+ 62 154,00 €

Dans le cadre du suivi des opérations budgétaires 2017, nous devons passer certaines décisions modificatives en fin d'année après la date limite de paiement des mandats au 15 Décembre. C'est pourquoi, **Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la tenue d'une réunion de Conseil Municipal le 20 Décembre 2017 à 19h00.**

↳ **5 - ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

➤ **5-1 Convention CAF – Aide aux transports vers l'Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics »**

Madame Emilie BOCQUIER informe l'Assemblée qu'afin de favoriser l'**accessibilité géographique aux équipements de loisirs, la Commune organise des transports des enfants vers l'Accueil de Loisirs « Les Loustics »**. Ces trajets peuvent bénéficier d'une aide de la CAF via la signature d'une convention de financement. **La signature de cette convention ouvre droit au versement par la CAF d'une subvention dont le montant maximum est fixé à 1 386 € pour l'année 2017.**

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité de signer avec la CAF la Convention « Aide aux transports vers l'Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » ».**

➤ **5-2 Comité de Gestion du Restaurant Scolaire – Participation aux frais d’accompagnement Année Scolaire 2017/2018**

Suite à une demande du Comité de Gestion du Restaurant Scolaire de St Christophe du Ligneron, le Conseil Municipal **décide, à l’unanimité, de leur verser une subvention** concernant la **prise en charge des personnes accompagnant les enfants sur le trajet École/Cantine** qui représente un **montant de 5 390,00 €**, pour l’**année scolaire 2017/2018**. Cette participation sera versée en trois échéances :

- Janvier 2018 : 2 156,00 € (40%),
- Avril 2018 : 2 156,00 € (40%),
- Juillet 2018 : 1 078,00 € (20%).

➤ **5-3 Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » - Modification de la grille tarifaire**

Madame Emilie BOCQUIER présente la nouvelle grille tarifaire, telle que travaillée avec la CAF et la direction du Centre de Loisirs « Les Loustics » pour une application au 1^{er} Janvier 2018. Elle rappelle que l’année 2016 avait été une année test, puisqu’elle avait permis d’avoir du recul sur les dépenses et les recettes sur une année complète. Elle poursuit en rappelant que dans le règlement de l’ALSH, il est inscrit qu’une évolution des coûts sera effectuée chaque 1^{er} Janvier. Cette augmentation permet notamment de suivre l’évolution des coûts d’entretiens et de gestion du bâtiment.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la nouvelle grille tarifaire de l’Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » présentée ci-dessous avec une application au 1^{er} Janvier 2018.



GRILLE TARIFAIRE 2018 « LES LOUSTICS »



enfants domiciliés sur la commune	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901-1100	QF +1101	QF autres
heure péricentre	0,90 €	1,18 €	1,44 €	1,75 €	1,94 €	2,17 €
journée complète 9H-17H	7,20 €	9,44 €	11,52 €	13,99 €	15,50 €	17,35 €
demi-journée sans repas 9H-12H30(*) ou 13H30-17H(*)	3,16 €	4,16 €	5,09 €	6,14 €	6,78 €	7,60 €
demi-journée avec repas 9H-13H30(*) ou 12H30-17H(*)	4,06 €	5,35 €	6,55 €	10,97 €	11,80 €	12,85 €
heure périscolaire	2,46 €					

enfants domiciliés hors commune	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901-1100	QF +1101	QF autres
heure péricentre	1,13 €	1,49 €	1,82 €	2,18 €	2,42 €	2,72 €
journée complète 9H-17H	9,02 €	11,89 €	14,55 €	17,49 €	19,37 €	21,69 €
demi-journée sans repas 9H-12H30(*) ou 13H30-17H(*)	3,95 €	5,20 €	6,38 €	7,65 €	8,47 €	9,51 €
demi-journée avec repas 9H-13H30(*) ou 12H30-17H(*)	5,07 €	6,69 €	8,21 €	12,90 €	13,96 €	15,30 €
heure périscolaire	3,07 €					

forfait de transport périscolaire pour tous les enfants utilisant le car	4€ / mois / enfant
--	--------------------



(*)Les horaires indiqués sont indivisibles.

➤ **6 – PÔLE SCOLAIRE**

➤ **6-1 Marché lot n°7 Menuiseries extérieures aluminium – Sous-traitances**

Dans le cadre des travaux de construction du Pôle Scolaire et sur proposition de Vendée Expansion de La Roche-Sur-Yon, le Conseil Municipal **accepte les déclarations de sous-traitance, pour le marché de construction d’un Pôle Scolaire – lot n°7 menuiseries extérieures aluminium** attribué à l’entreprise ST GOBAIN GLASS SOLUTION GRAND OUEST, de :

- **SMAC** de la Roche-Sur-Yon concernant la **pose de bardage** pour un **montant de 38 161,68 € HT**,
- **LEBERT CHARLES** de Remouille (44) concernant la **pose de menuiseries aluminium** pour un **montant de 32 470,00 € HT**.

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour, 2 contre.

➤ **6-2 Délégation de signature – Marché de construction d’un Pôle Scolaire – Sous-traitances**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorisent le Conseil Municipal à déléguer au Maire le droit de signer les demandes de sous-traitances qui lui seraient soumises dans le cadre d'un marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal accepte de déléguer à Monsieur le Maire le droit de signer toute demande de sous-traitance qui lui serait soumise dans le cadre du marché de construction d'un Pôle Scolaire et pour l'ensemble des lots (16 au total).

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 16 pour, 2 contre.

↳ 7 - DIVERS

➤ 7-1 Ecoulement des eaux pluviales (EP) rue de l'Ermitage

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier. Après l'aménagement de la rue du Rocher et de la rue Grignon de Montfort, il ne reste plus que la rue de l'Ermitage à réhabiliter. Bien que mis au budget, les travaux n'ont pas pu et ne peuvent toujours pas être réalisés. En effet, les propriétaires des terrains concernés par les réseaux E.P n'ont à ce jour pas fait retour de leur accord. Les négociations ont été entamées il y a plusieurs mois.

Monsieur Jean-Claude BIRON poursuit en informant l'Assemblée que suite à la dernière réunion de la Commission Urbanisme, il avait été donné une date butoir de fin novembre, date à laquelle si aucun accord des propriétaires n'avait été réceptionné en Mairie, ce dossier et les difficultés rencontrées, seraient présentés en Conseil. Cette information est d'autant plus nécessaire, que les Ligneronnais s'interrogent de plus en plus sur les travaux projetés pour remettre en état les réseaux, les trottoirs et la rue de l'Ermitage.

Monsieur Jean-Claude BIRON précise qu'il faut bien faire attention à ne pas faire l'amalgame entre la ZAC et l'aménagement de la rue de l'Ermitage, le diagnostic des réseaux rue de l'Ermitage ayant été réalisé bien avant le dossier de ZAC. Ce diagnostic a démontré que les réseaux E.P étaient saturés. Par ailleurs, aujourd'hui un constat plus que négatif est fait sur cette rue :

- danger d'inondation,
- trottoirs non aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Monsieur Jean-Claude BIRON montre une vidéo réalisée par un riverain de la rue de l'Ermitage qui montre le début d'inondation lors d'un violent orage.

Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ précise que cette vidéo a été filmée en 2012. Or, à cette époque il avait été demandé par les riverains à la Municipalité qu'il y ait la pose d'une grille afin de récolter les déchets avant qu'ils n'obstruent les réseaux. Cette grille n'a jamais été posée.

Monsieur Jean-Claude BIRON poursuit en indiquant qu'en 2014, un schéma directeur des eaux pluviales a été réalisé et dans lequel il est bien prouvé le dimensionnement insuffisant du réseau et fait mention des préconisations concernant le tracé de réseaux. Ce tracé correspondant à l'hypothèse n°1 exposée ci-après. Ces propositions ont été intégrées lors de l'étude des travaux d'aménagement de la rue de l'Ermitage.

Plus récemment, un rapport a été demandé au Cabinet ARTELIA pour réhabiliter les réseaux d'eaux pluviales sur cette rue. Le problème rencontré ici, est que la rue de l'Ermitage est le point le plus bas au regard des rues avoisinantes.

Trois hypothèses d'aménagement ressortent ainsi de ce rapport afin d'évacuer les eaux pluviales de cette rue :

- Hypothèse n° 1: il existe actuellement un réseau de Ø 400 qui passe sous la propriété de Monsieur et Madame ARNAUD. Puis les eaux pluviales coulent à l'air libre traversant le pré de la famille de la ROCHE SAINT ANDRE pour se déverser dans leur étang. Cette solution consisterait à augmenter la capacité du réseau existant (en passant de Ø400 à Ø600) jusqu'à l'étang. Le coût estimé de cette opération est de 30 000 € HT,

- Hypothèse n°2 : il faudrait envoyer les eaux de la rue de l'Ermitage vers la rue du Rocher. Or cette dernière rue est au point haut vis-à-vis de la rue de l'Ermitage ce qui nécessiterait des aménagements supplémentaires pour refluer l'eau. Ce dispositif coûterait 135 000 € HT.

- Hypothèse n°3 : il faudrait renvoyer les eaux de la rue de l'Ermitage vers la rue Jean Yole. Cet aménagement suppose la mise en place d'un bassin d'orage soit en sous-sol, soit en aérien avec un coût

estimé des travaux de 155 000 € HT. L'inconvénient supplémentaire est que le trop plein des eaux envoyées ne serait probablement pas supporté par l'aqueduc existant rue Grignon de Montfort et sous lequel passent les réseaux EP venant de la rue Jean Yole.

Monsieur Auguste GUILLET nous fait part de son expérience dans ce domaine et fait remarquer qu'en cas d'orage, les pompes de refoulement se mettent souvent hors circuit, ne stoppant pas les inondations.

Au regard de ces hypothèses, le choix de la Commune s'est porté évidemment sur l'hypothèse n°1, plus facile techniquement et beaucoup moins coûteuse en termes d'investissement et de plus n'obligeant pas de maintenance. Cette solution est aussi celle retenue depuis des décennies, celle qui consiste à voir l'eau s'écouler de haut en bas, par gravité, sans avoir recours à une pompe de relevage.

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Claude BIRON ont rencontré et négocié les propriétaires des terrains concernés par l'hypothèse n°1 :

- Monsieur et Madame ARNAUD, 18 Rue de l'Ermitage, avec lesquels un accord de principe a rapidement été trouvé bien que leur propriété soit totalement traversée par le réseau,
 - La famille de La ROCHE SAINT ANDRE
 - o Le 21 juillet, un courrier officiel, avec l'étude ARTELIA et les hypothèses décrites ci-dessus, ont été adressés à tous les membres concernés directement ou indirectement : Madame Chantal de La ROCHE SAINT ANDRE, Madame Marie-Carole de Remond du CHELAS, Messieurs Bertrand et Henri de La ROCHE SAINT ANDRE,
 - o Alors que les réponses reçues le 5 août de Madame Chantal de La ROCHE SAINT ANDRE et Monsieur Bertrand de La ROCHE SAINT ANDRE laissaient entendre une issue positive, nous n'avions pas de réponse de leur part à notre courrier du 29 août. Après un échange avec Madame Chantal de La ROCHE SAINT ANDRE, Monsieur le Maire a compris que la négociation se trouvait bloquée suite à l'intervention de Monsieur Henri de La ROCHE SAINT ANDRE, celui-ci voulant obtenir le plan topographique mettant en doute l'analyse d'ARTELIA basée précisément sur ces relevés. Ce plan a donc aussitôt été remis à Madame Chantal de La ROCHE SAINT ANDRE, puis un rendez-vous fixé le 3 novembre avec Madame Chantal de La ROCHE SAINT ANDRE et Monsieur Bertrand de La ROCHE SAINT ANDRE.
- Au cours de cet échange constructif, Monsieur le Maire a pu clarifier les zones d'ombre et répondre à l'ensemble des demandes : pose d'un dispositif d'eaux pluviales d'un coût estimé à 8000,00€, limitation de l'emprise de passage, durée de la convention,

21h38 - Arrivée de Madame Nadia RABREAU

- o Un courrier a ensuite été adressé à Monsieur Bertrand de La ROCHE SAINT ANDRE le 7 novembre respectant tous les points et demandant le retour de la convention de signature signée sous huitaine,
- o Nous sommes le 4 Décembre et sommes toujours en attente de son accord, sachant que cette convention tripartite doit ensuite être envoyée à Madame Chantal de la ROCHE SAINT ANDRE, propriétaire en démembrement. Malgré plusieurs relances par téléphone, du secrétariat de la Mairie et de Monsieur le Maire, nous sommes toujours sans nouvelles un mois plus tard, au point de douter des coordonnées transmises,
- Monsieur le Maire interpelle Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRE afin qu'il corrige sa position et intercède auprès de sa famille afin d'obtenir une réponse rapide pour la réhabilitation de la rue de l'Ermitage et le démarrage de la ZAC Centre.

Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRE rappelle qu'il y a une quarantaine d'années, le propriétaire de la charcuterie a demandé l'accord à son grand-père de déverser ces eaux « usées » chez lui et notamment vers l'étang du Quarteron. Sans que les propriétaires le sachent, ce dévidoir a été utilisé pour l'écoulement des eaux pluviales de la Commune.

Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRE poursuit en indiquant qu'en 2011 lors des travaux d'aménagement du Centre-Ville, il avait interpellé Monsieur Jean-Claude BIRON afin de connaître le tracé de l'écoulement des eaux pluviales. Il lui a été répondu que les eaux passeraient Place de l'Eglise. Monsieur Jean-Claude BIRON confirme en précisant cependant, qu'à cette époque la volonté était en

effet de passer par cette Place, mais que cela n'a hélas pas été envisagé dans le diagnostic « réseau » réalisé à cette époque, en raison des contraintes techniques de différences de niveaux (cf relevé topographique).

Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ termine en déclarant sa déception en 2016, lorsqu'il lui a été annoncé que finalement l'écoulement des eaux usées se ferait de la rue de l'Ermitage vers l'étang du Quarteron, alors que cela avait été envisagé différemment. Il accepte par ailleurs de prendre contact avec sa famille et de nous donner leurs coordonnées.

➤ **7-2 Journée SAGE « Eau et Urbanisme »**

Cette journée organisée par le SAGE se déroulera à St Christophe du Ligneron le mardi 19 Décembre 2017. L'objectif est d'aborder les enjeux liés à la prise en compte de l'eau dans l'urbanisme et d'envisager les outils et moyens d'y répondre. Il s'agira aussi, à travers des exemples de réalisations, d'échanger sur les leviers d'actions, les conditions de mise en place et les enseignements tirés des expériences des uns et des autres.

L'après-midi est consacré à la **présentation de la commune et ses réalisations :**

- **Zéro phyto** : réaménagement du centre bourg et entretien du cimetière,
- **Economie d'eau potable** : démarche globale et exemple de la récupération et réutilisation des eaux pluviales.

Sont attendus 40 à 50 participants, regroupant les élus et les techniciens en charge de ce dossier.

➤ **7-3 Exposition « Sauvages de rues, belles et rebelles »**

Nous avons voulu cette exposition car elle va permettre de mettre en valeur notre commune, de proposer aux Ligneronnais une nouvelle animation, tournée vers la nature et enfin de valoriser le travail de notre équipe espaces verts.

Ce type d'exposition existe dans certaines régions de France depuis quelques années mais uniquement depuis 2 ans au sein de notre SAGE. Elle sera couplée à un circuit dans la Commune le long duquel seront mis en valeur des plantes, des fleurs, des herbes inconnues ou mal connues. Notre équipe pourra s'appuyer sur un botaniste pour repérer une quinzaine de variétés de plantes sauvages ayant un attrait.

L'exposition dure un mois et se déroulera du 15 Septembre 2018 au 15 Octobre 2018 sur la Commune de St Christophe du Ligneron.

Elle est entièrement financée par le Syndicat Mixte des Marais Vie Ligneron et Jaunay.

Monsieur le Maire propose que les Commissions Vie Scolaire et Vie Municipale s'associent pour faire de ce mois un événement majeur de l'année autour de l'environnement.

➤ **7-4 Colis de Noël**

Madame Sylvia GUIHOT prend la parole et informe l'Assemblée que ce sont 81 colis de Noël qui seront distribués cette année. Pour rappel, en 2016, la distribution comptait 106 colis. Cette différence s'explique au regard de trois phénomènes. En 2017, il y a eu beaucoup plus de personnes rentrées à l'EHPAD. De plus, il y a eu quelques départs, mais surtout de nombreux décès.

La distribution des colis se fera par les membres du C.C.A.S mi-décembre.

Monsieur Malik RABIA interpelle Madame GUIHOT quant à la participation de la supérette de la Commune pour l'achat de produits composant ces colis.

Madame Sylvia GUIHOT rappelle que dans la mesure du possible, les artisans et commerçants de la Commune sont sollicités en priorité. Cependant, en l'espèce, les membres du C.C.A.S ont souhaité composer le colis de mets plus fins, mets qui n'étaient pas en vente à la supérette « Votre Marché ».

➤ **7-5 Courrier envoyé à Monsieur le Sous-Préfet – Interdiction de voter**

Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ fait part de sa surprise d'avoir été empêché de voter lors du vote pour le choix du prestataire concernant les transports scolaires. Il rappelle qu'il n'est qu'un simple salarié et ne dispose pas de part dans l'entreprise pour laquelle il travaille. Il ne pensait pas que son vote pouvait nuire à la démocratie. Pour ces raisons, il a décidé de saisir Monsieur le Sous-Préfet. Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de sa réponse par mail faite à Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ suite au mail envoyé par Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ au Conseil Municipal, contenant le courrier adressé à Monsieur le Sous-Préfet et sa réponse :

« Bonjour Monsieur de La Roche St André,

J'ai bien pris acte de votre remarque et de la réponse de Monsieur le Sous-Préfet. Jacky Hautier

Je suis sincèrement désolé que vous ayez pu interpréter ma décision comme une atteinte à votre libre expression. Ceci n'est absolument et évidemment pas mon intention.

Je demande, à vous comme à d'autres élus, de s'abstenir de prendre part à certains débats ou de voter lorsque je considère qu'il peut y avoir un intérêt personnel dans l'affaire, de par la situation professionnelle ou privée.

Cette précaution a aussi pour objectif, comme le souligne Monsieur le Sous-Préfet, de préserver la responsabilité de chacun, la vôtre comme celles d'autres élus, et la légalité de la délibération à adopter.

Cordialement.

Thierry Richardeau

Maire de St Christophe du Ligneron

Fixe : 0251933023

Portable : 0642156047

richardeau.th@gmail.com »

Monsieur le Maire note que Monsieur le Préfet non seulement ne l'a pas sanctionné mais n'a pas estimé nécessaire de l'en informer. Plusieurs élus témoignent avoir en effet été empêchés dont certains pour des motifs comparables. Il est dommage que Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ n'en ait pas fait état à Monsieur le Sous-Préfet dans son courrier.

➤ **7-6 Dates à retenir**

❖ **Spectacle municipal « La Guitare Enchantée » - 10 Décembre 2017 à 15h30**

Madame Carine MIGNÉ informe l'Assemblée que la Commune organise un spectacle gratuit à destination des enfants le dimanche 10 Décembre 2017 à 15h30 à la Salle Polyvalente Jacqueline AURIOL. A la fin de la représentation, un goûter sera offert aux enfants.

❖ **Vœux du Maire – 19 Janvier 2018 à 19h00**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Cérémonie des Vœux se tiendra le vendredi 19 Janvier 2018 à 19h00 à la Salle Polyvalente Jacqueline AURIOL.

Pour extrait,
Affiché le 11 Décembre 2017
Le Maire, Thierry RICHARDEAU

